



Challenge Maria de Peretti Compagnie d'Arc de Bastia

Maria DE PERETTI



Résistante, Médecin

Née à Conca (France, Corse du Sud),
le 30 Décembre 1902 –
Décédée à Ravensbrück, le 15 mars 1945

Article 1 : Les équipes sont mixtes, et constituées de deux membres du même club, de la même arme de U18 à Senior 3. Une dérogation peut être accordée à des équipes non mixtes. Une seule inscription est possible pour chaque binôme.

Article 2 : Les équipes mixtes bénéficieront d'un bonus de 30 points vis-à-vis des équipes non mixtes.

Article 3 : Il faut participer aux quatre épreuves organisées par la compagnie de Bastia, c'est-à-dire deux « tir en salle » et deux « TAE I ».

Article 4 : Les catégories reconnues sont les arcs classiques, les arcs à poulies et les arcs nus.

Catégories reconnues	Salle	Extérieur
Arc Classique	18m - Blason trispot \varnothing 40cm	70m - Blason \varnothing 122cm
Arc à Poulies	18m - Blason trispot \varnothing 40cm	50m - Blason \varnothing 80cm
Arc Nu	18m - Blason \varnothing 40cm	50m - Blason \varnothing 122cm

Article 5 : Dans le cadre de départs multiples sur un concours, la meilleure performance sera prise en compte pour le résultat.

Article 6 : Attribution des points : L'équipe classée première marque un point, l'équipe suivante, deux points, etc. L'équipe ayant marqué le moins de points à l'issue des quatre épreuves sera déclarée gagnante. En cas d'égalité, la totalité des scores des quatre manches sera prise en compte. En cas d'absence à une compétition, le binôme aura un malus de 6 points en plus de son classement normal.

Article 7 : Le trophée ne sera attribué que si six équipes sont classées.

Article 8 : La dotation totale est de 1500€ et des trophées.

Article 9 : En cas de litige ou contestation, seul le bureau de la Compagnie est compétent.

